



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/DDR/DER/089

Genève, le 16 décembre 2025

- Aux États Membres de l'UIT
- À la Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))
- Aux Membres du Secteur de l'UIT-D
- Aux établissements universitaires
- Aux membres du Bureau du GCDT
- Aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-D
- Aux organisations régionales de télécommunication

Objet: Invitation à la 33ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), qui se tiendra du 7 au 10 avril 2026 à Genève (Suisse)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 33ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), qui se tiendra en présentiel à Genève, au siège de l'UIT, du 7 au 10 avril 2026.

L'ordre du jour de la 33ème réunion du GCDT est vaste, puisque le Groupe se réunira pour la première fois depuis la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2025 (CMDT-25), qui a eu lieu à Bakou (Azerbaïdjan) du 17 au 28 novembre 2025. Cette réunion visera en particulier à examiner les résultats de la CMDT-25, et à déterminer dans quelle mesure ils orienteront les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) pour les quatre prochaines années.

Le projet d'ordre du jour figure dans l'**Annexe 1**, et le programme préliminaire de gestion du temps figure dans l'**Annexe 2**. Vous trouverez des renseignements détaillés sur la soumission des contributions des membres et sur l'inscription ainsi que d'autres renseignements pratiques dans l'**Annexe 3**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la page web suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2026/TDAG-26.aspx>.

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette réunion du GCDT.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur

Annexes: • Annexe 1 – Projet d'ordre du jour de la réunion de 2026 du GCDT
• Annexe 2 – Programme préliminaire de gestion du temps de la réunion de 2026 du GCDT
• Annexe 3 – Note d'information à l'intention des participants

Annexe 1**Projet d'ordre du jour de la réunion de 2026 du GCDT**

- 1) Allocution de la Secrétaire générale
- 2) Allocutions d'autres fonctionnaires élus
- 3) Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
- 4) Remarques liminaires de la Présidente du GCDT
- 5) Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de gestion du temps
- 6) Résultats de la CMDT-25
 - 6.1) Rapport final de la CMDT-25
 - 6.2) Présentation du Plan d'action de Bakou
 - 6.3) Nouvelles initiatives régionales pour la période 2026-2029
 - 6.4) Déclaration de Bakou
- 7) Travaux préparatoires en vue de la PP-26 intéressant les travaux de l'UIT-D
 - 7.1) Présentation du Plan stratégique de l'UIT
- 8) Rapport sur la mise en œuvre des Plans d'action de l'UIT-D (y compris les initiatives régionales)
 - 8.1) Mise en œuvre du Plan d'action de Kigali
 - 8.2) Présentation du Plan opérationnel pour 2026
 - 8.3) Projets et initiatives spéciales de l'UIT-D
 - 8.4) Activités des commissions d'études
 - 8.5) Questions relatives aux membres, aux partenariats et au secteur privé
 - 8.6) Rapport du Président du Groupe sur les initiatives pour le renforcement des capacités (GCBI)
- 9) Collaboration avec les autres Secteurs
- 10) Calendrier des réunions et manifestations de l'UIT-D
- 11) Divers

Annexe 2

Programme préliminaire de gestion du temps de la réunion de 2026 du GCDT

Mardi 7 avril	Mercredi 8 avril	Jeudi 9 avril	Vendredi 10 avril
9 h 00-9 h 45 Réunion du Bureau du GCDT (membres du Bureau uniquement)	9 h 30-12 h 30 Séance plénière du GCDT	9 h 30-12 h 30 Séance plénière du GCDT	9 h 30-12 h 30 Séance plénière du GCDT
10 h 00-12 h 30 Séance d'ouverture et première séance plénière du GCDT			
14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT	14 h 30-17 h 30 Séance plénière du GCDT

Annexe 3

Note d'information à l'intention des participants

Récapitulatif des échéances

Dates de la réunion de 2026 du GCDT	Demandes de bourse	Date limite de soumission des contributions (§ 4.1.3.2 de la Résolution 1 (Rév. Bakou, 2025) de la CMDT)		Date limite pour les documents du Secrétariat (§ 4.1.2 de la Résolution 1 (Rév. Bakou, 2025) de la CMDT) (au plus tard 35 jours avant le début de la réunion)
		Avec traduction (au plus tard 45 jours avant le début de la réunion)	Sans traduction (au plus tard 12 jours avant le début de la réunion)	
7-10 avril 2026	24 février 2026	21 février 2026	26 mars 2026	3 mars 2026

Site web de la réunion de 2026 du GCDT:<https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/2026/TDAG-26.aspx>

Inscription et assistance pour l'obtention d'un visa

L'inscription préalable est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne selon les modalités suivantes:

- 1) **[Créez un compte utilisateur UIT](#)**: (si vous êtes déjà titulaire d'un compte, passez directement à l'étape 2). Lorsqu'ils créent un compte utilisateur UIT rattaché à un Membre de l'UIT, les utilisateurs doivent d'abord obtenir l'approbation de leur affiliation auprès de leur coordonnateur TIES désigné avant de soumettre une demande d'inscription.
- 2) **[Inscrivez-vous](#)**: Connectez-vous à l'aide de votre compte utilisateur UIT et remplissez le formulaire de demande d'inscription correspondant. Si vous avez correctement soumis votre formulaire, vous recevrez un accusé de réception.
- 3) Votre demande d'inscription est automatiquement transmise au [coordonnateur désigné pour l'inscription aux manifestations de l'UIT-D](#).
- 4) Lorsque le coordonnateur désigné aura donné son approbation, vous recevrez un courrier électronique confirmant votre inscription.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes. Veuillez vous inscrire [ici](#).

Au besoin, les délégués peuvent demander une assistance pour obtenir un visa lors du processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de [lire attentivement la procédure à suivre à cet égard](#).

Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez écrire à l'adresse suivante:
BDTMeetingsRegistration@itu.int.

Retrait des badges

Le retrait des badges débutera le **mardi 7 avril 2026** à 8 heures dans le hall d'entrée du [bâtiment Montbrillant](#) (2 rue de Varembé, 1202 Genève).

Pour obtenir leur badge, les participants doivent présenter au guichet d'enregistrement le courrier électronique de confirmation d'inscription, accompagné d'une pièce d'identité avec photographie.

Bourses

Sous réserve que des fonds soient disponibles, **une bourse complète ou deux bourses partielles** pourront être accordées pour chaque État Membre remplissant les conditions requises.

Veuillez consulter le [Portail des bourses de l'UIT](#) pour connaître la politique concernant l'attribution de bourses dans le cadre de manifestations et d'activités financées sur le budget ordinaire de l'UIT et la [liste des États Membres dont les ressortissants peuvent bénéficier de bourses de l'UIT](#). Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants:

- Budget disponible à l'UIT.
- Répartition équitable entre les pays et les régions.
- Équilibre hommes-femmes et inclusion des personnes présentant un handicap et des personnes ayant des besoins particuliers.
- Afin d'assurer une bonne gestion de l'utilisation des bourses, toute personne ne pourra se voir attribuer plus d'une bourse complète, ou deux bourses partielles pendant un exercice annuel. À cet égard, le montant accordé à une personne ne pourra dépasser dix mille francs suisses (10 000 CHF) pendant un exercice annuel.
- Les États Membres qui souhaitent soumettre une demande de bourse à l'UIT ne doivent avoir aucune dette en ce qui concerne les contributions basées sur l'unité contributive, à l'exception de ceux avec lesquels un plan d'amortissement a été décidé, et qui s'acquittent de leurs obligations à cet égard.
- Les représentants les plus hauts placés de l'État (chef d'État, chef de gouvernement, ministre, vice-ministre, secrétaire d'État ou équivalent, diplomates de haut rang) ne peuvent pas recevoir de bourse.

Pour demander une bourse, les participants doivent d'abord s'inscrire à la réunion et obtenir l'approbation du coordonnateur.

Date limite pour les demandes de bourse pour la réunion de 2026 du GCDT: **24 février 2026**.

[Formulaire de demande de bourse pour la réunion de 2026 du GCDT](#)

Interprétation et sous-titrage

Un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'Union sera assuré.

Le sous-titrage sera assuré en anglais et affiché dans la salle de réunion, sur la plate-forme de participation à distance et sur les pages web de la manifestation.

Participation à distance et diffusion sur le web

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour toutes les séances. L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir participer à distance.

Un service de diffusion sur le web dans les six langues officielles de l'Union sera également assuré (un [accès TIES est nécessaire](#)). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour suivre la diffusion sur le web.

Contributions à la réunion du GCDT

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Bakou, 2025) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le site web du GCDT.

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 4.1.3.2 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à une réunion du GCDT doivent être soumises au plus tard 45 jours calendaires avant le début de la réunion en question, c'est à-dire avant le **21 février 2026 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires avant le début de la réunion (c'est-à-dire le **26 mars 2026** au plus tard) seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

Documentation

Les réunions du GCDT se déroulent sans document papier. Un [compte utilisateur UIT avec accès TIES](#) est nécessaire pour télécharger les documents de la réunion et d'autres ressources en ligne disponibles sur le site web de la réunion.
